

DÉCLARATION DE PERFORMANCE (DoP)

PROTEC ACOUSTIQUE[®] N° 19-07-22

1. Numéro d'identification du produit type : PROTEC ACOUSTIQUE[®]

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification :

(Voir emballage) Comme indiqué sur chaque sac de PROTEC ACOUSTIQUE[®]

3. Usage prévu :

Comme indiqué dans les rapports d'essais :

Le PROTEC ACOUSTIQUE[®] est un produit de correction acoustique avec une réaction au feu A1.

- Éléments porteurs béton
- Dalles mixtes porteuses à bac acier collaborant
- Planchers bois

Le produit PROTEC ACOUSTIQUE[®] est un produit de protection projeté prévu pour un usage en conditions interne ou semi exposée selon les catégories d'utilisation des types Y, Z1 et Z2 telles que définies par le DEE 350140-00-1106. Ces catégories comprennent des températures inférieures à 0°C, sans exposition à la pluie, et avec une exposition aux UV limitée.

4. Nom du fabricant :

RUAUD Industries
18 rue Gustave Eiffel
94510 La Queue en Brie
France

www.ruaud.com

5. Nom du mandataire : Non applicable

6. Système d'évaluation et de vérification des performances (EVCP) :

Voir tableau de l'article 9

7. Norme harmonisée (hEN): Le produit de construction n'est pas couvert par une norme harmonisée

8. Organisme notifié :

CSTB (Organisme Notifié n° 679) a délivré les rapports d'essais suivants :

- CSTB N° AC 09-260 18045/3-REV01
- CSTB N° AC 09-260 18045/4-REV01
- CSTB N° AC 09-260 21062/3-REV01

CSTB (Organisme Notifié n° 679) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type, une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine selon le système 1 pour la caractéristique de résistance au feu. Il a délivré le certificat de constance des performances.

9. Description des éléments essayés

Essai	Epaisseur de PROTEC® FLAMME	Couche de finition	Couche support
1	12,5 mm	Aucune	Panneau de contreplaqué 20mm
2	45 mm	Aucune + Finition Minerale (Type PROTEC Film)	Panneau de contreplaqué 20mm
3	80 mm	Aucune	Panneau de contreplaqué 20mm

Procédé de mesure

Les éléments ont été testés pour l'absorption acoustique selon les normes suivantes :

- EN ISO 354 (2004)
- EN ISO 11654 (1997)

9.1 Description du système

Méthode de fixation	Composants	DoP	Spécifications techniques harmonisées
1. Système collé	Primaire accrochage : BRL		DEE 350140-00-1106
	Produit à projeter : PROTEC ACOUSTIQUE®		DEE 350140-00-1106
	Finition de surface minérale : Type PROTEC FILM		DEE 350140-00-1106
2. Système fixé mécaniquement	Armature d'accrochage Métal Déployé		EN 13658-1
	Finition de surface minérale : Type PROTEC FILM		DEE 350140-00-1106

9.2 Performances du système : caractéristiques essentielles

ER1 : Résistance mécanique et stabilité : non applicable

ER2 : Sécurité en cas d'incendie :

Réaction au feu : A1

Résistance au feu :

Cette caractéristique dépend du montage testé.

La performance du produit dans chacun des montages testés est démontrée et fournie par le fabricant selon les usages prévus en 3.1 de cette DoP.

Les classes de performance sont établies et déclarées dans un document de classification conforme aux parties de l'EN.

ER3 - Hygiène, sante et environnement :

Absorption d'eau :

Non applicable

Dégagement des substances dangereuses :

Le détenteur a fourni une déclaration écrite précisant que les produits ne contiennent pas de substances dangereuses référencées dans la base de données de la CE en cours à la date d'émission.

ER4 – Sécurité d'utilisation : Non applicable

ER5 - Protection contre le bruit :

Correction acoustique :

- Ep 12,5 mm - $\alpha_w = 0,35$ Classe D
- Ep 45 mm - $\alpha_w = 1,00$ Classe A
- Ep 80 mm - $\alpha_w = 1,00$ Classe A

ER6 - Economie d'énergie et isolation thermique :

Isolation thermique $\lambda_d = 0.050$ W/m.K

Perméabilité à la vapeur d'eau : NPD

ER7 – Durabilité :

Résistance à l'exposition aux UV : Cette caractéristique n'est pas applicable pour l'usage prévu.

Résistance à la détérioration par la chaleur et la pluie : Cette caractéristique n'est pas applicable pour l'usage prévu.

Résistance à la détérioration par une humidité élevée : le produit de correction acoustique PROTEC ACOUSTIQUE® est résistant à une humidité élevée.

Résistance à la détérioration par la chaleur et le froid : le produit de correction acoustique PROTEC ACOUSTIQUE® est résistant aux cycles chaleur/froid.

Résistance à la détérioration par le gel et le dégel : produit de correction acoustique PROTEC ACOUSTIQUE® est résistant aux cycles gel/dégel.

Résistance à la corrosion du support acier par la protection projetée : Cette caractéristique n'est pas applicable pour l'usage prévu (protection des éléments de construction en béton chargés).

Résistance à la corrosion des fixations par la protection projetée : Non applicable.

ER8 - Aptitude à l'usage :

Résistance mécanique et stabilité :

Résistance à la tenue des fixations discontinues : Non applicable.

Résistance à la flexion des fixations discontinues en acier : Non applicable.

Résistance à la tenue des systèmes d'accrochage mécaniques de la protection : Non applicable.

Résistance à la tenue du produit de protection projeté : Voir Adhérence.

Resistance à l'impact et au mouvement :

Résistance aux désordres dus à l'impact de la charge d'un corps dur en bille d'acier de 0,5 kg : NPD .

Résistance aux désordres dus à l'impact de la charge d'un corps mou – sac de 50 kg : NPD

Résistance à la flexion : NPD.

Erosion à l'ir : NPD

Perméabilité à la vapeur d'eau : NPD

Absorption d'eau (essai de capillarité) : Non applicable pour l'usage prévu (Type Y Z1 Z2).

Adhérence : Selon les dispositions du document d'évaluation européen 350140-00-1106 et la méthode EGOLF SM/5, le système a une valeur d'adhérence cohésion ≥ 2020 N/m². Le produit de protection projetée a suffisamment de cohésion pour supporter sa propre masse. Il n'est pas prévu pour supporter des masses complémentaires.

10. Les performances du système PROTEC ACOUSTIQUE[®] sont conformes aux performances déclarées indiquées au § 9.2 ci-dessus : Performances du système : caractéristiques essentielles

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Fait à La Queue en Brie le 19 juillet 2022

OLIVIER RUAUD

Gérant.

